



Un projet de territoire basé sur la solidarité entre Collectivité et Entreprises

Le 15 février, un groupe de 25 entreprises du territoire employant plus de 10 salariés répondent à l'invitation de la Communauté de Communes du Pays de Faverges, dans le cadre d'une soirée de présentation de la structure et des services de la C.C.P.F., Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le maintien et le développement du tissu économique local sont une préoccupation permanente des élus communautaires depuis plusieurs années. La mutation de la structure administrative du territoire (Communauté de communes créée en 2001), la modification des problématiques économiques, l'évolution des cadres de travail et des mentalités sont autant d'éléments propres à remettre «l'ouvrage économique» sur le métier de la collectivité...

► C'est pourquoi le président de la C.C.P.F. **Pierre Losserand** et les élus qui l'entourent, ont tenu à exposer aux entreprises du Pays de Faverges la politique établie pour le territoire.

Dans cet esprit, les élus de la C.C.P.F rappellent leur rôle, qui est de maîtriser la bonne gestion du territoire et le rôle de la Communauté de communes, disposant d'une fiscalité propre, qui initie des actions dans le cadre de projets et dont l'un des objectifs est de s'impliquer pour faciliter le maintien et le développement de l'activité sur l'ensemble des communes qui la compose.

L'aménagement de l'espace et le développement économique sont des priorités pour les élus.

Au delà des contraintes, le Pays de Faverges doit aujourd'hui affirmer son identité, valoriser ses atouts et tirer partie de sa position d'interface entre la Savoie et la Haute Savoie. Cela n'est possible qu'avec la coopération des acteurs économiques locaux et des partenaires institutionnels.

Mutualiser les connaissances et les idées pour anticiper et créer de la richesse : Un objectif ambitieux, des défis à relever.

► A ce jour, la communauté de communes a déjà mis en place plusieurs actions de long terme :

1/ mise à disposition de terrains et locaux pour les entreprises existantes et les créateurs :

Création de 4 zones intercommunales d'activité :

2 à Doussard (zone des Verneys et zone de la Gare)

1 à Faverges (zone de Viuz)

1 à Marlens (zone de la Glière, Thermesay)

1 maison des entreprises à Cons Ste Colombe (10 entreprises installées)

1 atelier relais à Faverges, dont projet en cours pour mise en service en 2008.

2/ Mise à disposition des services de la structure communautaire :

A/ La Mission de Développement Economique du Pays de Faverges apporte aux entrepreneurs ses compétences :

- Facilite les relations avec les instances du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe
- Agit en tant qu'interface auprès des partenaires sociaux en matière de soutien à la création, au développement
- Gère un Espace Emploi Formation local afin de simplifier les démarches de recrutement.

B/ Le service Environnement réalise des actions pour le développement durable et conseille les entreprises sur :

- Le respect des directives européennes
- La gestion des déchets et des risques naturels
- L'entretien et l'amélioration du paysage

C/ Le tourisme est devenu une compétence intercommunale en 2006 et dispose d'un Office de Tourisme Intercommunautaire qui s'implique dans le développement local.

Contacts :

Mission de développement économique :

Nathalie Gaillard Valentin : 04 50 44 42 10

Service environnement :

Olivier Pellissier 04 50 44 51 05